



Projet d'inventaire relatif aux conduites d'eau FOIRE AUX QUESTIONS

Qu'est-ce qu'un projet d'inventaire sur les conduites d'eau ?

La ville de Burlington travaille en collaboration avec l'État du Vermont et l'Agence américaine de protection de l'environnement dans le cadre d'une initiative nationale visant à identifier et à supprimer les sources potentielles de plomb présentes dans l'eau potable publique. Dans le cadre de cette initiative, Burlington Water Resources doit indiquer et identifier les matériaux de chaque conduite d'eau de la ville. La ville ne dispose pas de canalisations en plomb actives et ne s'attend pas à en trouver. Toutefois, cet inventaire est une excellente occasion pour nous d'identifier les canalisations et les composants (comme les anciennes canalisations galvanisées, les compteurs d'eau ou d'autres connecteurs) qui peuvent être remplacés pour garantir une bonne qualité et pression de l'eau.

Y a-t-il du plomb dans mon eau potable ?

Il est très peu probable que l'eau potable de Burlington contienne du plomb. Le plomb peut s'infiltrer dans l'eau potable lorsque les matériaux de plomberie contenant du plomb se corrodent. La corrosion est une dissolution ou une usure du métal causée par une réaction chimique entre l'eau et votre plomberie. Pour prévenir la corrosion, Burlington Water Resources ajoute un produit chimique appelé orthophosphate de zinc à l'eau avant que celle-ci ne quitte notre usine de traitement. L'orthophosphate de zinc recouvre l'intérieur des canalisations d'eau potable et des appareils sanitaires en empêchant la corrosion et en réduisant la probabilité de présence de plomb dans l'eau.

La ville de Burlington ne dispose pas de canalisations d'eau en plomb actives et ne s'attend pas à en trouver, car elles n'y ont jamais été utilisées. Certaines maisons anciennes équipées de conduites en acier galvanisé peuvent encore être moins exposées au plomb dans leur système grâce aux courts raccords, appelés cols de cygne, entre la conduite de service et la conduite principale. Cependant, ces raccords ne sont pas considérés comme des composants de plomb ayant un impact significatif dans le cadre des modifications relatives à la règle de l'EPA sur le plomb et le cuivre. Par ailleurs, de petites quantités de plomb peuvent se retrouver dans la plomberie interne (par exemple, les tuyaux, les soudures, les robinets, les appareils sanitaires, etc.) des maisons anciennes ou dans les compteurs d'eau installés avant 2001, mais elles ne devraient pas affecter la teneur en plomb de l'eau, compte tenu de l'efficacité de nos mesures de traitement (notamment l'utilisation d'inhibiteurs de corrosion).

Pourquoi ma participation est-elle nécessaire ?

Ce projet nous permettra d'être en conformité avec le nouveau mandat de l'EPA, qui consiste à identifier les conduites de service en plomb et les conduites de service galvanisées qui ont tendance à émettre des fuites, à se rompre et à réduire la pression de l'eau au fil du temps à cause de l'accumulation des dépôts à l'intérieur de la canalisation.

Plus de 11 000 conduites d'eau contenant des matériaux doivent être identifiées ou répertoriées en moins d'un an. Compte tenu de l'importance et du calendrier de notre initiative, nous avons besoin de la participation des clients de Burlington Water Resources pour nous aider à maintenir nos coûts d'exploitation à un niveau bas. Le maintien des coûts d'exploitation à un niveau bas nous permet de fournir de l'eau à des tarifs abordables et compétitifs et d'offrir à nos clients des programmes supplémentaires de rabais à des coûts abordables.

Comment recueillez-vous ces informations ?

Outre l'examen complet des dossiers d'installation précédents et actuels, nous comptons avant tout sur la participation du public à notre enquête. Nous effectuerons également des visites à domicile dans les ménages nécessitant un suivi et nous prospecterons dans les anciens quartiers (rues construites avant 1938). Compte tenu de l'ampleur de ce projet, nous vous encourageons vivement à agir en répondant à cette enquête, ainsi qu'à toute autre question de suivi que nous pourrions vous poser concernant votre ménage.

À quoi serviront ces informations ?

Burlington Water Resources publiera une carte avec nos résultats afin que les résidents puissent consulter les informations relatives à leur système dans l'avenir. Si nous trouvons des conduites à remplacer, Burlington Water Resources lancera la deuxième phase de ce projet pour travailler avec les propriétaires afin de remplacer leurs conduites d'eau.

Allez-vous arracher ma pelouse ?

Non, cette phase du projet ne nécessite pas l'excavation des propriétés. Vous serez informé(e) si votre conduite de service a été sélectionnée pour un examen plus approfondi au cours de la deuxième phase de ce projet.

Cela va-t-il me coûter de l'argent ?

L'identification du matériau de votre conduite de service est gratuite, même si votre situation est spécifique et nécessite une visite à domicile de Burlington Water Resources. Si votre conduite de service est en plomb (ce qui est peu probable), elle sera remplacée gratuitement.

Qu'est-ce que la règle de l'EPA sur le plomb et le cuivre ?

La règle de l'EPA sur le plomb et le cuivre est une réglementation datant de 1991 qui fixe des niveaux maximums de cuivre et de plomb dans les systèmes de distribution d'eau et qui vise à éliminer les sources de plomb dans notre eau potable. La règle est modifiée en fonction des données scientifiques les plus récentes. Les dernières modifications, dénommées Modifications relatives à la règle sur le plomb et le cuivre, exigent que tous les services de distribution d'eau enregistrent le matériau de toutes les conduites d'eau dans leur zone de service, chez le client et au niveau du service public d'ici octobre 2024. Si les conduites galvanisées devant être remplacées ou les conduites en plomb sont identifiées, le service public doit collaborer avec les clients pour les remplacer gratuitement.

Qu'est-ce qu'une conduite d'eau ?

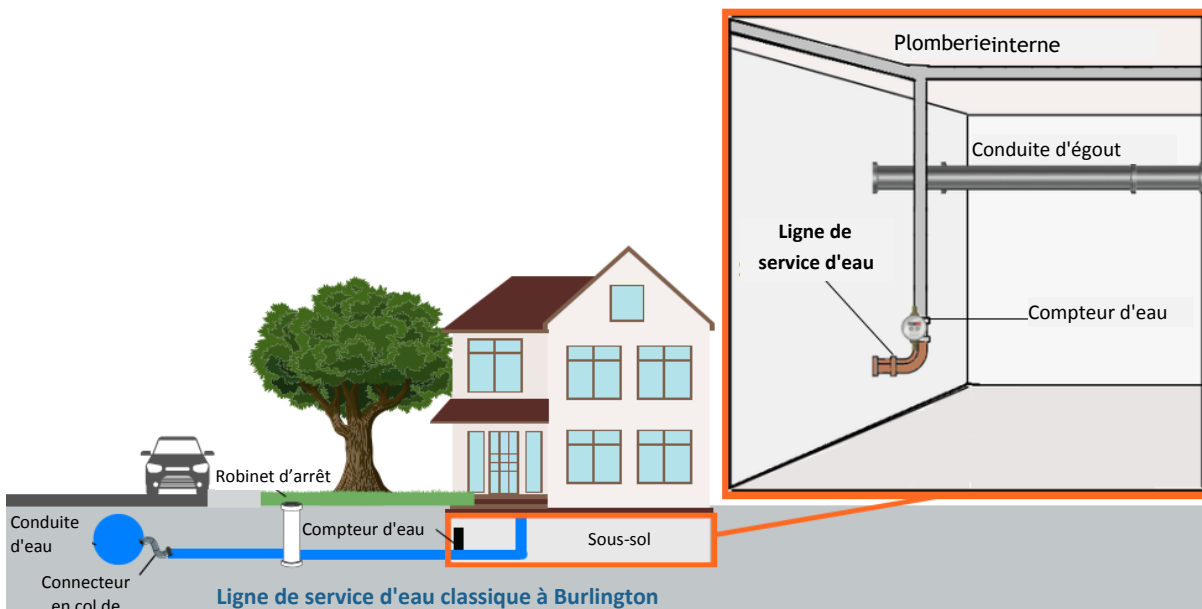
Les conduites d'eau sont des tuyaux qui transportent l'eau de la conduite principale de la ville de Burlington jusqu'aux ménages. La plupart des ménages n'auront qu'un seul branchement, mais d'autres bénéficieront d'une conduite de service séparée pour la protection contre les incendies, l'irrigation ou d'autres utilisations non potables. Le type de matériau pour toutes les conduites de service doit être enregistré dans le cadre de ce projet.

Que signifie l'expression « galvanisé nécessitant un remplacement » (GNR) ?

Galvanisé nécessitant un remplacement désigne une canalisation de branchement en acier galvanisé qui est ou a été « en aval » d'une conduite de service en plomb, ou qui est actuellement en aval d'une canalisation dont l'état de plomb est inconnu.

Comment puis-je trouver mon branchement d'eau ?

Le service d'eau est introduit dans la maison à travers la fondation ou le mur du sous-sol (généralement du côté de la rue) et se raccorde au compteur d'eau. Si votre maison ne dispose pas de sous-sol, cherchez un autre endroit protégé, comme un débarras ou un garage. Ce graphique montre l'endroit où les conduites d'eau sont généralement visibles dans le bâtiment.



De quels matériaux ma ligne de service peut-elle être constituée ?

Les conduites d'eau d'un diamètre inférieur ou égal à 2 pouces peuvent être fabriquées en plastique, en cuivre, en acier galvanisé ou en plomb. Les conduites d'eau d'un diamètre supérieur à 2 pouces peuvent être fabriquées en fonte ductile, en fonte grise et en plastique. Veuillez consulter [notre guide](#) qui explique comment identifier le matériau de votre conduite d'eau.

Que se passe-t-il si j'ai plusieurs lignes de service ?

Si votre maison possède plusieurs conduites de service (par exemple, domestique, protection contre l'incendie et/ou irrigation), veuillez décrire chacune d'elle séparément. Le formulaire d'enquête vous guidera à cette effet.

Je n'ai pas accès à la conduite d'eau, que dois-je faire ?

Si vous habitez dans un immeuble collectif, nous travaillerons avec le propriétaire ou le gérant de cet immeuble pour identifier la ligne de service entrante.

Je ne peux pas accéder à mon sous-sol ni identifier le matériau de mon branchement.

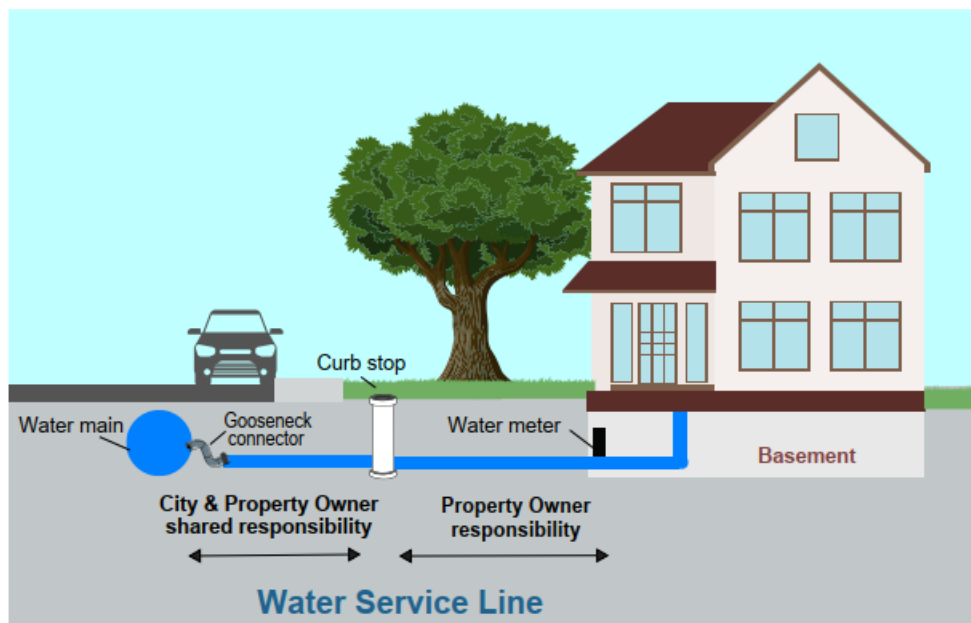
Burlington Water Resources fixera un nombre limité de rendez-vous pour des visites à domicile afin de déterminer le matériau de votre ligne de service. Si vous avez besoin d'une visite sur place, veuillez nous contacter au (802) 863-4501 ou [envoyez un courriel](#) pour qu'il soit ajouté à la liste d'attente. Vous serez contacté(e) au printemps 2024 avec des détails supplémentaires concernant la programmation de votre rendez-vous.

Que dois-je faire si ma conduite d'eau doit être remplacée ?

Vous serez informé(e) si votre conduite de service est identifiée comme GNR ou plomb (peu probable) nécessitant un remplacement au cours de la deuxième phase de ce projet. En cas de nécessité, votre conduite de service sera gratuitement remplacée.

Pour les autres réparations et remplacements de conduites, quelle est ma responsabilité en tant que propriétaire ?

Pour les réparations et les remplacements typiques de conduites de service, la ville de Burlington et le propriétaire partagent 50 % de la responsabilité et du coût de la conduite d'eau principale jusqu'au robinet d'arrêt. Le propriétaire est également responsable de 100 % des coûts de la ligne de service depuis le robinet d'arrêt jusqu'à la maison, en passant par le compteur d'eau. Tous les travaux relatifs aux conduites d'eau doivent être réalisés par Burlington Water Resources, sauf autorisation contraire du Département. Le graphique ci-dessous résume la responsabilité des propriétaires et de la ville de Burlington pour chaque volet de la canalisation d'eau.



Comment la ville de Burlington prend-elle des mesures pour prévenir l'exposition au plomb dans notre eau potable ?

Bien que la ville de Burlington ne dispose d'aucun dossier sur les canalisations d'eau en plomb dans la ville et ne s'attende pas à en trouver, nous prévenons l'exposition au plomb par les moyens suivants :

- Un inhibiteur de corrosion appelé orthophosphate de zinc est ajouté à l'eau. Cela empêche les métaux, tels que le plomb et le cuivre, de s'infiltrer dans l'eau.
- La mise en œuvre d'un vaste programme d'échantillonnage pour contrôler les niveaux de plomb et de cuivre dans les maisons résidentielles les plus susceptibles d'être exposées au plomb en fonction de leur date de construction.

En outre, l'État du Vermont a interdit les soudures au plomb composées de plus de 8 % de plomb en 1988. En 2010, l'État a réduit la teneur maximale en plomb autorisée pour être considérée comme « sans plomb » à une moyenne pondérée de 0,25 % pour les appareils sanitaires et de 0,20 % pour les soudures ou les flux. L'État du Vermont dispose également de l'un des programmes de contrôle du plomb les plus stricts du pays pour les écoles et les garderies.

Comment puis-je savoir s'il y a d'autres sources de plomb dans ma maison ?

Le [Burlington Lead Program](#) est un programme de logement du Bureau du développement économique et communautaire (CEDO) de la ville de Burlington. Il peut offrir des informations, des visites à domicile ainsi que des services de proximité et des ressources aux ménages de Burlington afin de prévenir l'exposition au plomb par le biais de la peinture au plomb. Il peut aussi vous mettre en relation avec des ressources supplémentaires, telles que le programme Healthy Homes, qui peut fournir une aide financière pour répondre à d'autres préoccupations en matière de santé et de sécurité de l'environnement.

Le [Département de la santé du Vermont](#) peut fournir des informations sur d'autres risques liés au plomb, notamment ceux présents dans le sol, les loisirs et l'artisanat, les produits de consommation, les biens importés et les objets anciens, collectés ou récupérés.

Comment puis-je me protéger contre l'exposition au plomb dans l'eau potable ?

Tout d'abord, il faut savoir si vous risquez d'être exposé(e) au plomb dans votre maison.

1. **Renseignez-vous sur votre système d'eau potable.** L'EPA exige que tous les systèmes d'eau communautaires dressent et soumettent un rapport annuel sur la qualité de l'eau. Ce rapport est disponible sur la [page Water Quality \(Qualité de l'eau\)](#) de notre site web et comporte les résultats des tests effectués sur l'ensemble du réseau de distribution de Burlington. Des copies papier peuvent être envoyées sur demande.
2. **Faites examiner votre eau.** Si vous soupçonnez la présence du plomb dans la plomberie de votre maison, des tests sont disponibles. Le [Département de la Santé du Vermont](#) propose des analyses chimiques, radiologiques et microbiologiques pour l'eau potable publique et privée. Les tests, les coûts et les instructions pour prélever un échantillon approprié sont disponibles sur le lien ci-dessus ou sur demande au 1-800-660-9997.

Limitez votre exposition en prenant les mesures suivantes :

1. **Rincez vos canalisations avant de boire l'eau qui en provient.** Faites couler l'eau froide avant de l'utiliser pendant 5 minutes si vous n'avez pas utilisé votre eau depuis plus de 6 heures. Cela permet d'évacuer l'eau de vos canalisations qui ont probablement été en contact avec des composants en plomb pendant une période prolongée et de s'assurer que l'eau provient directement de la canalisation principale.
2. **Utilisez des filtres ou des dispositifs de traitement.** Envisagez l'installation d'un filtre à eau. Pour en savoir plus sur les produits spécialement conçus pour réduire la teneur en plomb, visitez le site de la [National Sanitation Foundation](#) (Fondation nationale de l'assainissement).
3. **Mettez votre plomberie à jour.** Si vous soupçonnez que votre plomberie interne contient des composants en plomb, nous vous recommandons de remplacer les anciens appareils par de nouveaux qui répondent aux exigences actuelles relatives à la prévention de l'exposition au plomb. Vous pouvez trouver un plombier autorisé à travailler dans le Vermont en consultant le site du [Département de la Sécurité publique du Vermont](#).

Il est important de noter que l'exposition au plomb est peu probable compte tenu des multiples mesures que la ville de Burlington a déjà prises pour la prévenir.

Quel est le calendrier de ce projet ?

L'EPA a annoncé la révision de la règle en 2021, mais n'a publié que récemment des orientations à l'intention des États sur la manière de réaliser leurs inventaires des conduites de service. La ville de Burlington espère obtenir la première vague de réponses des clients d'ici avril 2024 afin de réaliser le suivi et l'inventaire avant la date limite en octobre 2024.

Ressources utiles pour d'autres questions sur l'exposition au plomb

Ville de Burlington

Burlington Lead Program : www.burlingtonvt.gov/blp ou (802) 865-5323

Rapports sur la qualité de l'eau : www.burlingtonvt.gov/water/Water-Quality-Reports ou (802) 863-4501

Équipe du service client : water-resources@burlingtonvt.gov ou (802) 863-4501

État du Vermont

Risques liés au plomb dans la maison : www.healthvermont.gov/environment/home/lead-hazards-and-lead-poisoning

Analyse de l'eau potable : www.healthvermont.gov/lab/drinking-water-testing ou 1-800-660-9997

Réglementation et application de la législation sur le plomb : www.ago.vermont.gov/divisions/consumer-protection/consumer-resources/lead

Plombiers agréés : www.firesafety.vermont.gov/licensing/plumbing

Agence américaine pour la protection de l'environnement

Règle et modifications relatives au plomb et au cuivre : www.epa.gov/dwreginfo/lead-and-copper-rule

Toutes les informations sur le plomb : www.epa.gov/lead